L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO. 75 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 3 MAI.

LE NOUVEL EMPRUNT AMÉRICAIN.

On sait que le secrétaire du Trésor vient de faire appel aux capitalistes pour contracter un emprunt de $5,883,000 destiné à payer les réclamations dites de l'*Alabama*. Plusieurs journaux américains blâment très énergiquement le secrétaire Bristow de ne pas contracter cet emprunt par voie de souscription publique, ainsi que cela se pratique en France. Nous lisons dans le *Sun* :

Le secrétaire a commis une erreur sérieuse, parce qu'il joue entre les mains d'une combinaison de capitalistes étrangers et qu'il exclut toute concurrence dans le pays, sauf dans un cercle limité.

Le grand succès des emprunts français provenait de ce qu'ils étaient pris, en petites sommes, par le peuple français. La nation entière est devenue ainsi intéressée à conserver le crédit public, et il a à peine été affecté par un changement de dynastie et par une révolution qui a bouleversé la société.

M. Bristow a entièrement le pouvoir, par la loi, de régler la méthode de disposer de l'emprunt, et il a exercé ce pouvoir contre le jugement de beaucoup de banquiers et d'hommes d'affaires des plus éclairés, et de manière à unire à l'objet même qu'il veut atteindre. La saignée sur l'or ou son équivalent, pour payer l'intérêt sur les bonds des Etats-Unis détenus à l'étranger, est une des plus dures à supporter, parce que tout cet argent est dépensé hors du pays.

Empêcher les gens de petites ressources de souscrire à un emprunt national, ou les adresser à un syndicat de grands spéculateurs qui n'ont d'autre intérêt que leur propre bénéfice, est une chose qui ne peut être soutenue sur le terrain de la politique publique; et c'est exactement ce qu'a fait M. Bristow dans le cas présent.

Le *Herald* s'exprime ainsi :

Le secrétaire Bristow ferme les yeux à une grande occasion s'il ne voit de moyen de disposer du nouvel emprunt que par la méthode surannée de fortes maisons de banque ou d'un syndicat, méthode dont le gouvernement français a eu le premier la sagesse et le courage de s'émanciper.

Le nouvel emprunt 5 p. c. a été fermé le 16 novembre 1875, et voilà sept mois que l'amortissement des bonds 6 p. c. a été arrêté par ce que le *Sun* appelle la bévue, et que nous appelons l'imbécilité, du secrétaire du Trésor. Il n'ose pas faire un pas sans le sanction et l'appui d'un syndicat, qu'il regarde comme une espèce de frange protectrice pour l'empêcher de tomber dans l'écueil financier.

Mais pourquoi un syndicat prend il un emprunt public? Est-ce en vue de garder les bonds comme placement, pour le bénéfice de l'intérêt? Du tout; un syndicat prend un emprunt comme un grand négociant en coton en prend un grain acheté du coton ou du grain, pour le revendre avec profit. Les détenteurs définitifs, ceux qui veulent garder les bonds comme placements, sont forcés de payer une redevance au syndicat, au lieu d'acheter les bonds au prix original. Pourquoi le gouvernement ne laisse-t-il pas directement le peuple qui les veut véritablement? Pourquoi permettre à un syndicat de faire un *corner* en bonds comme les pourvoyeurs du marché en font avec les approvisionnements? Si M. Bristow avait offert un nouvel emprunt directement au peuple, il pourrait en avoir placé un grande partie pendant ces six mois perdus, alors que l'argent était bon marché dans ses possessions qu'il savaient qu'en faire.

Nous croyons qu'un emprunt à 4½ p. c. ou même à 4 p. c., aurait été couvert avec empressement, si M. Bristow l'avait proposé à la grande masse de notre peuple. Il aurait été également recherché et les hommes riches et de ceux qui vivent de leur travail. Nos caisses d'épargnes ont fait banqueroute et engloutissent leurs dépôts, et si elles étaient prêteuses du gouvernement avaient été accessibles, une grande part des centaines de millions déposés dans ces caisses d'épargnes en aurait été retirée pour donner une préférence à un placement aussi solide.

Un homme de ressources modiques, qui a quelques centaines de dollars, à la caisse d'épargne le produit précaution contre un jour de pluie, " trouve rait son argent disponible sous forme de bonds du gouvernement de $50 ou $100, attendu qu'il pourrait toujours emprunter suffisamment sur l'argent dont il pourrait avoir besoin pour des éventualités accidentelles ou bonds servirait aussi à purger les hypothèques sur une maison, quand elles viendraient à l'échéance, et à tout autre usage. Nous espérons que M. Britow secondera son asservissement aux syndicats, et qu'il prendra le parti d'offrir un emprunt public, lequel ne pourrait manquer d'avoir un grand succès, avec la présente pléthore d'argent et le défaut d'occasion de bon placement.

LE LONDON TIMES ET LA CHAMBRE FRANÇAISE.— Les *London Times*, bien que favorable à la cause républicaine, en France, se montre sévère envers la majorité de la Chambre, sous le titre : "Invalidation des élections en France", le *Times* s'exprime ainsi :

La nouvelle Chambre des députés de Versailles paraît être en arrière d'un siècle sur la Chambre des communes d'Angleterre, à l'endroit du principe essentiel de la moralité publique.....

La Chambre des communes n'a pas beaucoup fait depuis qu'elle est constituée, et le peu qu'elle a fait n'a pas jeté grand crédit sur le sentiment de justice politique qui règne dans la majorité parlementaire. Les élections d'un grand nombre de députés ont été annulées, et celles de quelques-uns ont été validées; mais si nous en venons à nous demander pourquoi les uns ont été renversés et les autres admis, nous ne trouvons aucune réponse à faire à cette question, sinon que les survivants appartiennent au parti de la majorité, tandis que les évincés font partie de l'opposition.

—La France a prêté deux milliards à l'Italie; elle lui a sacrifié l'existence d'un grand nombre de ses soldats, et lui a prêté un milliard et demi pour ses chemins de fer.

La France a prêté plus de deux milliards à la Turquie.

Elle a prêté trois milliards et demi à l'Espagne.

Elle a prêté plus d'un milliard à la Russie, à peu près un milliard au Pérou.....

L'Italie s'en sait gré bien mal à la guerre de 1870 et s'est jetée dans les bras de la Prusse.

L'Espagne nous a témoigné une froid heur hostile.

La Russie s'reconduit à la frontière tous les employés choisis par MM. Pereire qui avaient fait souscrire les actions de leurs chemins de fer et construit les lignes.

La Turquie confisque notre argent, le Pérou ne nous paye pas.

MM. Pereire affirmaient autrefois que la France, par la dissémination de ses capitaux, s'assurerait une grande influence à l'étranger.

Vous voyez l'influence!

Si la France avait employé son argent à l'intérieur, il il reste tant de choses à faire, tant de mines à exploiter, tant d'industries à fonder, le crois que son influence n'aurait pu guère gagner.

Nous armons les étrangers avec nos économies; nous leur donnons des chemins de fer pour transporter leurs troupes; nous entretenons le soldat à Constantinople; nous payons toujours — et on se moque de nous.

C'est la France qui, avec l'Angleterre, ouvrit l'extrême Orient; et en ce moment l'Angleterre et l'Allemagne, une expédition navale de ces pays où il y a tant à recueillir.

Quant à faire partie de l'expédition, c'est inutile. Il n'a plus besoin de nous. Il faut avouer que les classes dirigeantes nous ont bien mal dirigés, conclut le *Règlement*.

La France est comme une lionne éventrée, et tous les corbeaux viennent prendre leur becqué dans ses entrailles!

LES GRÈVES DE LA FRANCE.— Nous trouvons les dépêches suivantes dans le *Figaro* :

Montpellier, 14 avril. — Depuis deux jours la température est considérablement refroidie. Toutes les vignes de notre arrondissement sont gelées.

Amboise, 14 avril.—Il est tombé bien une grande quantité de neige; il a gelé cette nuit. La récolte des fruits est entièrement perdue, et la vigne elle-même est très compromise.

Argentan (Orne), 13 avril, soir.—Depuis 48 heures nous subissons des gelées bien funestes pour le pays, car les arbres fruitiers sont en fleurs. Le vent du nord qui souffle très fort nous a amené des rafales de neige. Elle couvre toute la campagne. La récolte des fruits est fort compromise.

Montpellier, 14 avril soir.—Les propriétaires de Béziers sont dans la consternation. Toutes les vignes en plaine et bas-fonds sont gelées. Il en est de même à Pézenas et dans tous les environs et le bassin de l'Hérault, à Saint-Gilles, dans le Gard, la nuit dernière a été désastreuse pour les vignobles des plaines et coteaux exposés au nord.

A Narbonne, la neige est tombée dans tous les environs. La nuit dernière a été froide. Néanmoins, il y a eu peu de gelée, à cause du temps couvert. Si cependant le temps redevenait serein cette nuit, les désastres seraient considérables dans le Narbonnais.

—ORANGE, 13 avril soir.—Le pays est dans la plus complète désolation. La gelée de la nuit dernière a détruit toute la feuille des mûriers. La récolte des cocons est entièrement perdue. Les arbres fruitiers ont souffert. Le désastre s'étend à tout le département.

—Le bruit court à Madrid qu'il est de nouveau question d'un mariage du prince Alphonse avec une princesse de la famille royale de Prusse. L'empereur Guillaume et M. de Bismark patronneraient cette alliance et auraient fait connaître leurs sentiments à ce sujet. Nous ferons remarquer que, dans la branche catholique de la maison de Hohenzollern, il n'existe pas en ce moment de princesse à marier. Il ne pourrait donc s'agir que de la fille du prince impérial d'Allemagne, ou bien de l'une des filles du prince Frédéric-Charles.

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi; il est été plus correct de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédure; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, —Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure soit amendé de manière à être comme suit : "Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau décuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, conteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fournaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec.2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus —ou à l'amende et à l'emprisonnement— au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.!

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions des outils et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.
Approuvé le 4 avril 1876,
(Signé) WILLIAM P. KELLOGG,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'Etat

Chaussures.

AU PROGRÈS.
ERNEST CABAUD,
Au No 68 de la rue Royale.
MANUFACTURES DE CHAUSSURES VISSÉES.

Victoires remportées à la dernière EXPOSITION.
MÉDAILLE D'ARGENT POUR LA CHAUSSURE LA PLUS ÉLÉGANTE—DIPLOME POUR LA MEILLEURE FABRICATION DE CHAUSSURES VISSÉES—DIPLOME POUR LA MEILLEURE MACHINE A VISSER LA CHAUSSURE.

PAR le moyen de cette nouvelle machine, Mr CABAUD peut donc fabriquer des Bottes Bottines et Souliers et le m-l à même de remplir les ordres rapidement à des prix réduits.

Guêtres à dessus en peau de chèvres marocain, en peau de veau. à $4 50.
Guêtres unies, en marocain, en peau de veau. à $4 00

Bottes et Souliers de tous les genres au plus bas prix possible.

L'établissement n'emploie que la peau de veau et le marocain français de la meilleure qualité.

MAGASIN DE GROS ET DÉTAIL.
No. 68 rue ROYALE.
13 mai—1an

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.
GROS ET DÉTAIL.

P. PAVIA,

FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indévissables. Mes prix sont tellement modérés que je défie, à égal matériel, la concurrence du Nord ou du sud.

Chaussures de 1ère classe depuis $36.00 par douzaine.

Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.

Branche 30, rue St-Charles, près Canal. Les ordres de la ville ainsi que ceux de campagne sont promptement exécutés 2nov—

A la propagation de la langue francaise en Louisiane.

Semaine Littéraire de la Nlle-Orléans, composée de romans inédits.

J'ai l'honneur d'annoncer aux amis de la langue française que je vais m'occuper de la création de la SEMAINE LITTÉRAIRE dont il a été déjà parlé. Les ouvrages qui la composeront seront dignes d'être accueillis dans toutes les familles. Elle offrira, pour premier roman :

Les Filles de Monte Christo.

Ce sera, en même temps, un ouvrage nouveau, une continuation de celui dont je prends en partie le titre,—et la fin de plusieurs personnages qu'il laisse en suspens le célèbre conteur qui n'est plus.....

Je vais recueillir, en personne, des abonnements de six mois, et, dès que j'en aurai un nombre raisonnable, je commencerai ma publication.

2 avril—1m Dr C. TERTUT.

L. GIROT,
Marchand-Tailleur,
11.....rue du Camp.....11
Grand arrivage de nouveautés d'étoffes françaises et anglaises en concurrence de prix avec les étoffes américaines.
Elégance, Qualité et Bon Goût.

M. GIROT fait sur commande des vêtements d'étoffes de premières qualités. La coupe est faite par lui et la confection, sous sa direction, par d'habiles ouvriers. Ses prix défient toute concurrence; et sont strictement comptant. La vogue bien établie de M. GIROT est due à son goût comme tailleur, et le public peut en toute confiance lui accorder son patronage, certain d'avance qu'il remplira toute commande comme par le passé, avec soin et promptitude et parfaitement satisfaction. 18nov76 1an

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Reçu comprenant une série de lettres faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et le guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse de organe et de celle qui prévient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 61 East 10th street, New-York. 1avril—6m

REMEDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.

Le remède de Mme Willos qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves, vient d'être présenté récemment sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY." On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an.

Institution de Mlle Defrance,
Pensionnat de Demoiselles
Dirigé
PAR MLLES SOUSSIGNAN ET SUZANNE LARIEU,
Vincennes, 15 rue Montreuil, près Paris, France.

CET établissement fondé depuis 60 ans offre toutes les garanties pour l'éducation des jeunes personnes. Des cours y sont faits par des professeurs de Paris. Sous la rapport de l'instruction, l'Institution a les mêmes avantages que si elle était située dans Paris, tandisque sous le rapport de l'hygiène, elle est placée dans des conditions exceptionnelles, étant près du bois de Vincennes et entourée d'un air pur et salubre.

Pour informations et références s'adresser au rédacteur en chef de l'Abeille. 5 avril—

G. SCIACCALUGA,
Tient un assortiment complet de Vins Français et Curaçoaçao, Macaroni et Vermicelle d'Italie. Aussi, un assortiment de Peintures, Huile, Etoupe, Cordes de Chanvre et de Manille.

A transitée son magasin aux Nos. 157 et 159 de la rue Vieille-Levée, entre les rues Jefferson et St-Pierre, Nlle-Orléans. 27fév—3m.

GEO. P. PITCHETT. A. A. CARMAN.
PRITCHETT & CARMAN,
Au No 78 de la rue des Magasins,
NÉGOCIANTS - COMMISSIONNAIRES,

POUR la vente des produits de l'Ouest et des produits de la Campagne; marchands fruits secs, suif, peaux, volailles, laine, etc.

Ils sollicitent des consignations. Les ordres seront objet d'une attention spéciale de leur part. 11 avril—1 m.

Avis spécial.
Aux personnes qui doivent des taxes de désséchement.

Le soussigné paie les arrérages de desséchement à un ESCOMPTE LIBERAL.

Adressez-vous à lui sans retard afin d'éviter les frais.

JAMES B. GUTHRIE.
Agent pour le paiement des taxes de désséchement, au No 122 de la rue Gravier.
12 mars—6m

ANT. CARRIERE. O. CARRIERE.
E. L. CARRIERE. CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons,
Négociants-Commissionnaires,
ENCEIGNURE ROYALE ET DOUANE.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
766pt—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés.

ATTRAIT EXTRAORDINAIRE.
Bénéfice offert à
Mr FRANK MORDAUNT.
SAMEDI, 6 MAI à midi et le soir.
Matinée à Midi — PYGMALION —and— GALATÉA
Le Soir à 8 heures — CLOUDS —par— Fred. Morsden.
Sièges réservés pour la matinée, 50 cents.
Mr Mordaunt aura le précieux concours des principaux artistes et amateurs de la Nlle-Orléans. Pour la distribution des rôles, voir les affiches.
Le contrôle sera ouvert, jendi, 4 mai à 10 heures du matin. 3mai—4t.

Théâtre de l'Opéra.
GRANDE REPRÉSENTATION PAR
l'Association Dramatique Orléanaise
Au bénéfice des
PETITES SŒURS DES PAUVRES,
Dimanche, 7 mai 1876.
LES PAUVRES DE PARIS,
Drame en sept actes par E. Brisbarre et E. Nus.

La représentation a lieu sous les auspices des dames dont les noms suivent :

Mmes A. Chiapella, John G. Gaines, A. H. Isaacson, Ths. J. Semmes, D. A. Chaffraix, Ths. Simms, John Glynn jr., Jules Aldigé, Ch. Laffite, Christian Hendl, N. Dufour, D. Morgan, J. L. Bayne, Alex. Bohneval, Geo. Binder, C. E. Girardey, E. J. Forstall, André Darcantel, Neiville Soulé, Emile Carrière, John T. Pollock, Miles D. Musson, Céestine Soulat. 22avril—

GYMNASE DES DAMES.
Institut calisthénique et orthodomique,
Sous la direction immédiate de
MR ET MME. HARRY HAMMERSLEY.

CET établissement, qui est des plus recherchés, est ouvert au No 207 de la rue de Canal. Prix pour la session, $16 dont la moitié d'avance. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heure et de 3 à 5; les MERCREDIS et les SAMEDIS SOIR, de 7 à 9 heures.

Le gymnase des messieurs—à No 103 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir. 24oct—1an

LE MEILLEUR
DES
ENGRAIS
DU SUD.
ENGRAIS DE STERN
SUPER PHOSPHATE
D'OS ET
DE OS PURS PULVÉRISÉS.

En offrant aux planteurs ces engrais bien connus et si bien appréciés, les MERCHANTS FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produit chimique de Stern) se nous sollicitons respectueusement votre patronage.

Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et du plus précieux pour l'agriculture, sont supérieurs sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les engrais qui servent à enrichir le sol. Nous référons les acheteurs aux nombreux témoignages du sud; ils en ont fait l'essai et les ont reconnu, à l'unanimité, comme les meilleurs engrais de l'époque.

Notre grande expérience et les facilités que nous avons nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.

Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication; il ne néglige rien pour faire un super phosphate qui rend au sol sa nourriture minérale que la culture lui enlève.

C'est le premier des engrais pour la production du coton, du maïs et des céréales. Nous désirons seulement qu'on l'essaie puis qu'on le compare avec les nombreuses imitations inutiles qui se disent ailleurs sous les noms d'engrais, de guano, &c.

Voici nos prix sur la base du comptant ou de billets acceptés en ville à satisfaction :

Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres..... $65
Os purs moulus fins, par tonneau de 2000 livres..... $45

Dans des sacs de 200 livres, net.

Nous faisons un escompte de dix pour cent aux personnes qui en achètent de grandes quantités aux prix ci-dessus.

Nos facultés pour la fabrication du

NOIR ANIMAL,
DES ACIDES
SULFURIQUE, NITRIQUE
ET MURIATIQUE
SONT INCOMPARABLES.

Nous le signalons à l'attention des acheteurs.

La FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.

L'ENTREPÔT est dans la rue des Champs-Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.

Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux.

No 14 de la rue de l'Union,
C. M. SORIA, Président.
PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. J. MEYER, Agent Général.
22jan v—4m

AUGUSTE'S
Commercial Restaurant,
107.....Rue de la Douane.....107

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits.

Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 4janv76—1an

AVIS IMPORTANT
Aux Marchands et aux hommes d'affaires.

Si vous vous proposez de transporter ailleurs vos bureaux
Si vous vous proposez de changer votre raison sociale,
Si vous voulez que vos ordres soient remplis promptement,
Si vous voulez un travail propre et bien fait,
Si vous tenez au bon marché,

J'ai un assortiment complet de caractères neufs et de presses de toutgenre. Etant imprimeur de profession et remplissant vos ordres depuis douze ans, je sais que vous serez parfaitement satisfaits.

A. M. MILLER,
Propriétaire.
27jan—3m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
11 Rue Saint Louis, de 11 heures à 3 heures.

Toute pièce destinée à recevoir la signature du Consul doit être déposée 24 heures d'avance.

Les droits de chancellerie sont payables (en greenbacks) au moment où l'on dépose les pièces.

Conformément à l'art. 35 de la Loi du 27 juillet 1872, sur le Recrutement de l'Armée, le Consul invite les Français âgés de 20 à 40 ans, à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne le font pas sont considérés comme insoumis, et passibles de peines sévères, ainsi que leurs complices, (parents, femmes, parents, &c.)

Les Français non résidant pas en Louisiane, peuvent se faire inscrire dans les Agences Consulaires près desquelles ils demeurent.

Les Français résident à Key West et à Jacksonville (Floride), ainsi que les personnes ayant des relations d'affaires avec ces deux villes et avec la France, sont invitées à faire connaître au Consulat de la Nlle-Orléans les noms des résidents, soit Français, soit étrangers, susceptibles de remplir les fonctions d'Agent-Consulaire dans ces localités.

Des informations sont demandées sur les personnes suivantes :

ADNOT, (Jules)—AIZIERE, (Jean)—allemand —BLANION, (Bertrand)—BEIRARD, (Célestin Faustin)—BEIRNARD, (Adam)—BLEKMARE —BERTHELOT, (Léon)—BERTHET et LASSIE—BOISSY, (Sincère)—BOITEL, (Mme)—BORDENAVE, (André, prêtre)—BOULANGER, (Jules) du LAKE—BOURGERET, (Joseph)—BROSSET, (Jean-Baptiste) —BURGAN, (Mme Vve)—CAMPAGNET)—CASSAGNE, (Mathilde) —CHAUVY, (Alexandre)—CHIMM, (les époux)—COLLIGNY, (Albert) Ronalt de)—CORNIER, (Mme Vve)—COUGIBERT, (Joseph)—DAI GNEAU, (Isaac)—DALIER, (Théophile)—DANDUE, (Mme Vve)—DEBART (Edmond)—DEPANC, (Vve, née Générose, Adélaïde, Brun)—DUBOIS, (Jean)—DUCOS, (Raimon)—DUDOUIT, (les époux)—DUPOUCHEL, (Auguste)—DURIE, (Jean-Baptiste)—DUSSAUCARD, (Henri et Hippolyte)—FLEURIET, (Antoine)—FIPPE et LANGLAS—FRITZ, (Mme Vve Pierre)—GABRIEL, (Joseph Théophile)—GACHASIN, (Victor)—GREGOIRE, (Mme Rosalie)—GIBERT, (George)—GOUDERAN, (les époux)—GUYOT, (J. D)—GUIBON, (Jean François)—HESS, (Dite)—JACQUOT, (Maurice)—LAMBUNEAU, (Jean)—JANET, (Jean)—JARLAN, (Simon)—JEANMONEAU, (Jean)—LAMOTHE, (Pierre Lucain) LAPEZE—LAPEYOLLERIE, (Jean)—LATOUR—LAVERGNE, (Octave, les époux)—LEVEAU, (Etienne)—MAISON, (Fanny, Sophie, Euphrasie, femme de la) MARTIN, (Antoine et Aillas, Vve, née Marie Elisabeth, Dalbeto)—MASSET, (Jules)—MAZERIER, (Philippe)—MELLIS—MILLER, (Mme)—MESSIER, (Ephèse Leonyer) —MORAIN, (Pierre Gustave, Charles Georges, Louis Théophile et Henri)—NEIVECH—OBIARD, (Dr)—OUSSET, (Bernard)—PELLOT, (Alfred)—PASSETTE, (Antoine)—PAUL, (en Louis François) —PIETRI, (Antoine)—PORCHER, (les époux)—POSTEL, (dame Eve Feyh)—POSTEL, (Georges Alfred)—PREVOST, (les Toussaint Jean Marie Médard) ROMANETTI—ROUSSEL, (Jean-Baptiste)—REID (Christian)—RISBOUD, (Jean-Baptiste)—SABRON, (Mme Vve Félix)—THOMAS, (Georges) —TURQ, (Nicholas Etienne) —VENNARD, (François).

Ce 10 Mars 1876, Le Consul gérant,
10 mars—6m VICOMTE PAUL D'ARGAUD.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique
de Bidwell.
Lundi, 1er mai 1876.
Bénéfice offert par les citoyens à M. Bidwell—Représentation pour la première fois à la Nouvelle-Orléans du beau drame de Blackwood intitulé
DANIEL BOON.
JOHN A. STEVENS, dans le rôle de DANIEL BOONE.

Avec de nouveaux et beaux décors appropriés à la pièce.

Le tout avec l'aide de la troupe régulière de l'Académie et d'acteurs amateurs qui ont gracieusement offert leur concours pour la circonstance.

Mercredi, 3 mai—Bénéfice de J. F. PIKE, régisseur.

Vendredi, 5 mai—Bénéfice de F. MAUBERET, trésorier.

Jardin de Wenger
11 et 13, RUE BOURBON 11 et 13
H. WENGER, propriétaire.

C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains; DEUX BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. Les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.

La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre. 18jan—1an

Grande Fête de Mai.
—DONNÉE PAR—
LES COMPAGNIES DE POMPIERS
Mississippi No 2 et Mechanics No 6
—AUX—
FAIR GROUNDS,
Le dimanche 7 et 14 mai 1876.
Prix du billet, 50 cents. Gratis pour les dames et les enfants.

Chaque billet donne au porteur une chance de gagner un des prix suivants :

UNE MONTRE ET UNE CHAINE EN OR.
UNE BAGUE EN DIAMANTS.
UNE MACHINE A COUDRE.

Programme :

Course, 1 mille à la fois, pour tous. Prix $25.
Course de ponies, 1 mille, pour tous. Prix, $20.
Course au trot, 1 mille à la fois, pour des chevaux qui n'ont jamais excédé 2:45. Prix, $25.
Course de chevaux de "luxe", 1 mille à la fois, au trot, ensemble. Prix, $25 en or.
Course de pompes à vapeur à deux chevaux, 1 mille, au trot, ensemble. Prix, $20 en or.
Course de dames, 1 mille, trot, en buggy. Prix, beau bouquet.
Lancement d'eau, entre pompes de second ordre; tuyau de 100 pieds. Prix $100.
Course de charrettes de laitiers, sous les harnais, 1 mille. Prix, un tonneau de bière.
Course d'un mille, pour tous les chevaux de pompes. Prix, seile d'argent de fantaisie.
Course à l'amble, sous les harnais, 1 mille, pour tous. Prix $20.
Course de ponies de la mains, 1 mille. Prix $15.
Toutes les entrées seront libres.

Grande partie de Base ball,

La première de la saison, entre les champions R. E. LEE et les vainqueurs de l'ENGINE FER.

Toutes les entrées devront être faites chez Mr. J. Hart, angle des rues Charles et Gravier.

Les courses commenceront à 3 heures précises.

Le grand concert commencera à 2 heures.

Les danses sur la plate forme commenceront à 5 heures du soir.

Les propositions pour la location des loges, buvettes, &c., pour les deux dimanches, seront reçues, jusqu'au 2 mai, chez
TOBY HART,
au No. 93 de Comme cial Place.
30 avril—7 mai.

Carbonico-Phosphated
COD LIVER OIL
U. S. PATENT No 162,740.

L'ACIDE CARBONIQUE
dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile de FOIE-DE-MORUE sa vertu et la rend plus AGREABLE et plus DIGESTIBLE.

C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa digestibilité, ait été trouvée par sa brièveté. Les Autres ne sont que de SIMPLES MIXTURES rangeant facilement.

A vendre par tous les Pharmaciens.
Remboursement et ordre. A. JAY,
Pharmacien de 1re Classe, Chartres, N. O.

Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie 21jan—3m

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; en maladie et en affaires. Il vous dira la meilleure conduite à suivre pour réussir dans vos affaires, et il donne des détails sur ces vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun; il indique le mal qui peut exister en cas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 143 rue du Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, de 9 à 3 heures. 4mar—7t—1an

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general that he has removed his office from No. 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed on him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR,
No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Bonane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.
Nouvelle-Orléans, 1er Mars 1876.

Sociétés Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.
Janvier 12 1876.

A l'élection annuelle, tenue le 10 janvier 1876 les officiers suivants ont été élus pour servir pendant l'année courante :

Président, CHERI VERNEUIL.
Vice-président, PIERRE GENDRE.
Trésorier, PAUL DURRUCHON.
Secrétaire, JOSEPH NEGUELOUA.
Collecteur, JAS. BARRIE.

DIRECTEURS:
Comité de Finance.
J. F. Ronede, chairman; Martin Beauthraux, Jean Dutrey.
Comité de Secours.
Jean Malthes, chairman; Bernard Tujague, Wm. Mayile, A. Cambouzon, J. Filiet, Juliep Vezin.
Comité Arbitrat.
A. Cambouzon, Louis Vignes, Jean Marie Abadie.
Maître de cérémonies, Basile Dabat.
Grand Maréchal, Leon Redon.
Premier Assistant, George Lents.
2nd " Joseph Laguens.
3me " R. Gaudin.
Tonteres.
Docteur C. A. GAUDET, pour le haut de la ville depuis les Champs-Elysées jusqu'à la limite supérieure de la ville.
Pharmaciens.
1 J. G. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2 J. Pfaefflin, rue Tchoupitoulas No 1425.
3 Marx Levy, encoignure Magasins et Louisiana Avenue.
4 François Fenkes, encoignure Tchoupitoulas et Sixième.
5 F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins.
6 Emile Sauter, encoignure Josephine et Magasins.
7 J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras
8 J. Barbe, encoignure Dauphine et Ursulines.
9 A. P. Levesque, aux Casernes.
18janv—7t JOS. NEGUELOUA, Secrétaire.

PAS DE RÉDUCTION,
Pas de Renvoi!
Tous les Lots
Payés en plein!
OCCASION SUPERBE
DE
Faire Fortune.
—LA—
COMPAGNIE DE LA LOTERIE
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A L'OPERA de la
Nouvelle-Orléans,
Louisiane,
UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot - $100,000!
Un lot à chaque six billets!
3580 LOTS,
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR!
Le tirage commencera positivement à Neuf Heures du matin.
A L'OPERA
De La Nouvelle-Orléans.
Grand Concert Promenade
pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS
VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS :

Un gros lot		$100,000
1 lot		50,000
1 lot		20,000
1 lot		10,000
2 lots de $5000		10,000
4 lots de $2500		10,000
200 lots de $100		20,000
50 lots de $500		25,000
1200 lots de $100		120,000